

L'enseignement à Genève

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

C2. Taille et structure des classes au primaire

Au 31 décembre 2024, il y avait en moyenne 20,0 élèves par classe dans l'enseignement primaire régulier (hors élèves en intégration partielle), ce nombre étant resté relativement stable depuis 2010. En 2024, les effectifs de l'enseignement primaire régulier ont continué à augmenter de manière soutenue et la hausse d'environ 550 élèves par rapport à 2023 a été accompagnée de l'ouverture de 16 classes supplémentaires. Au 31 décembre 2024, 182 classes régulières accueillent en intégration partielle 368 élèves de l'enseignement spécialisé, ce qui correspond en moyenne à 2 élèves de plus dans les classes concernées, à certains moments spécifiques. L'effectif moyen est de 18,4 élèves par classe dans les écoles du REP et de 20,5 élèves hors du REP. Près de 40% des classes régulières sont organisées en double année de scolarité. Près de la moitié des classes à double année sont des 1P-2P et environ 75% des élèves de 1P ou de 2P sont en classe à double année.

La taille des classes est un élément important de l'organisation scolaire. Elle est définie par un cadre légal qui précise que « les effectifs des classes de l'enseignement primaire doivent tenir compte des spécificités locales de chaque école et en particulier des écoles en réseau d'enseignement prioritaire, des catégories socioprofessionnelles des parents, des dispositifs inclusifs, des différences entre cycle élémentaire et cycle moyen, des bâtiments, des projets locaux et des ressources attribuées par la direction générale de l'enseignement obligatoire ». Les écoles du réseau d'enseignement prioritaire (REP) ont ainsi des moyens supplémentaires à disposition, afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire. Par ailleurs, l'effectif d'une classe peut être partagé en sous-groupes ou allégé durant la semaine en fonction des ressources en enseignants chargés du soutien pédagogique (ECSP) ainsi que, par exemple, également lors de décloisonnements ou d'interventions de maitres et maitresses spécialistes, etc.

Les classes de l'enseignement primaire régulier accueillent en moyenne 20 élèves

Au 31 décembre 2024, les 39'412 élèves fréquentant une école genevoise de l'enseignement primaire régulier (hors élèves en intégration partielle, voir [Pour comprendre ces résultats](#)) se répartissaient dans 1'970 classes, ce qui équivaut en moyenne à 20,0 élèves par classe. Malgré une croissance importante des effectifs d'élèves de l'enseignement primaire entre 2010 et 2024 (+6'325 élèves), le nombre moyen d'élèves par classe est quasiment resté stable avec une augmentation de +0.1 (de 19.9 à 20.0). Des ressources et moyens organisationnels ont ainsi été déployés afin d'absorber cette augmentation importante d'effectifs (voir aussi fiche [A1. Effectifs scolarisés](#)). C'est également le cas entre 2023 et 2024 (+0,1 élève). Pour « garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire », l'augmentation de 552 élèves dans l'enseignement régulier a été accompagnée de l'ouverture de 16 classes supplémentaires. Si l'on inclut les 368 élèves en intégration partielle, l'effectif moyen est globalement de 20,2 élèves par classe (voir **C2.a**). En comparaison intercantonale, le nombre d'élèves par classe est un peu plus élevé à Genève qu'à l'échelle suisse : selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2023 il y avait en moyenne en 1P-2P, 19,6 élèves dans les classes du canton contre 18,4 en Suisse ; en 3P-8P, 19,5 élèves contre 19,2.

C2.a Taille moyenne des classes de l'enseignement primaire, 2000 à 2024

	2000	2010	2015	2020	2023	2024	Variation 2010-2024	Variation 2023-2024
Classes régulières								
Nombre total d'élèves	33'741	33'203	33'837	37'374	39'267	39'780	+6'577	+513
Nombre d'élèves hors intégration partielle ⁽¹⁾	33'711	33'087	33'712	36'927	38'860	39'412	+6'325	+552
Nombre de classes	1'650	1'663	1'693	1'860	1'954	1'970	+307	+16
Nombre moyen d'élèves par classe	20.4	20.0	20.0	20.1	20.1	20.2	+0.2	+0.1
Nbre moyen d'élèves par classe (hors intégr. part.)	20.4	19.9	19.9	19.9	19.9	20.0	+0.1	+0.1
Classes d'accueil à 50%⁽²⁾								
Nombre d'élèves	-	491	403	459	841	721	+230	-120
Nombre de classes	-	52	45	57	90	84	+32	-6
Nombre moyen d'élèves par classe	-	9.4	9.0	8.1	9.3	8.6	-0.9	-0.8
Classes d'accueil à plein temps⁽³⁾								
Nombre d'élèves	-	-	30	19	59	38		-21
Nombre de classes	-	-	3	3	5	6		+1
Nombre moyen d'élèves par classe	-	-	10.0	6.3	11.8	6.3		-5.5

N.B. Les données n'incluent pas les classes et élèves de l'école climatique de Boveau (Corbeyrier - VD), rattachée au canton de Genève.

Les élèves des classes d'accueil à 50% (721 en 2024) figurent déjà parmi les effectifs des classes régulières qu'ils ou elles fréquentent la moitié du temps, ce qui n'est pas le cas des élèves en accueil à plein temps. Le total des effectifs de l'enseignement primaire – hors école de Boveau – est donc, en 2024, de 39'818 élèves (soit 39'780+38).

⁽¹⁾ Les élèves en intégration partielle sont celles et ceux qui sont scolarisés à la fois dans l'enseignement spécialisé (rang 1) et dans l'enseignement primaire régulier (rang 2). Il est à noter que l'enregistrement des élèves en intégration partielle dans la nBDS s'est amélioré au cours de la période observée.

⁽²⁾ Les classes d'accueil à 50% permettent à la population primo-arrivante, dès la 4P (ou la 3P si la situation le justifie), de suivre notamment des cours de français dans une classe à faible effectif ; ces élèves intègrent durant l'autre mi-temps une classe régulière dans l'année de scolarité correspondant à leur âge. Les élèves des classes d'accueil à 50% ne sont pas identifiables dans la nBDS pour l'année 2000. Selon les prescriptions cantonales, les classes d'accueil ont des effectifs réduits (en principe 12 élèves).

⁽³⁾ Les classes d'accueil à plein temps s'adressent dès la 4P à une population primo-arrivante, qui a été très peu, voire pas du tout scolarisée, avec un parcours de vie complexe (exposition à la violence, migration longue et ardue, cellule familiale impactée) et souffrant de déficits langagiers, psychosociaux, psychomoteurs ou scolaires.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

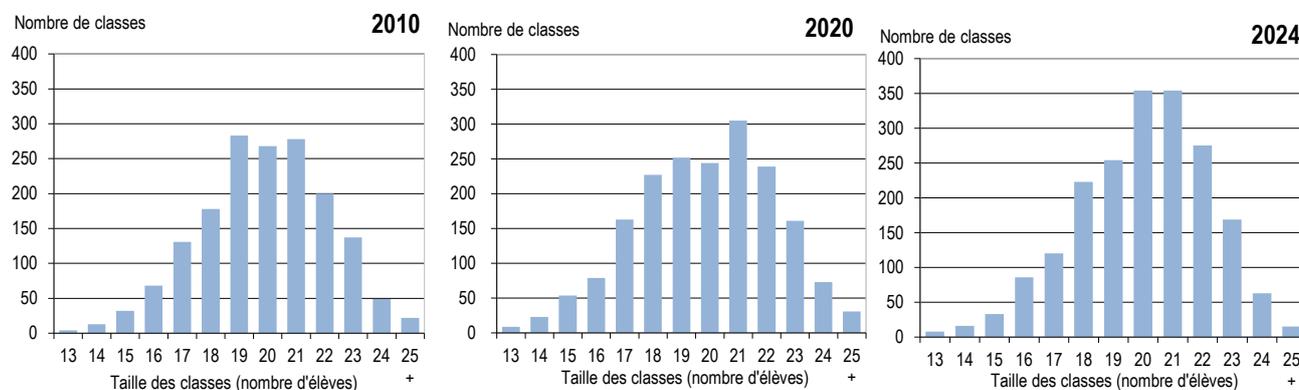
Parmi les élèves de l'enseignement primaire régulier, un certain nombre d'élèves non francophones suit également des cours de français dans des classes d'accueil durant la moitié du temps scolaire. Après une forte augmentation en 2022 et 2023, notamment avec l'accueil des élèves en provenance d'Ukraine, ce nombre a légèrement diminué en 2024 : -120 élèves entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024. À cette date, il y avait au total 84 classes d'accueil à 50% comptant en moyenne environ 8,6 élèves.

Les classes d'accueil à plein temps, ouvertes à la rentrée scolaire 2015 dans des écoles proches de foyers d'hébergement pour personnes migrantes, s'adressent à une population primo-arrivante ayant été très peu, voire pas du tout scolarisée, avec des parcours de vie très complexes (voir note sous le tableau **C2.a** et *Pour comprendre ces résultats*). Au 31 décembre 2024, selon les données enregistrées dans la base de données scolaires (nBDS), six classes de ce type accueillaient 38 élèves.

Les classes de 20 et 21 élèves correspondent à la configuration la plus fréquente en 2024

Si l'on ne comptabilise pas les élèves en intégration partielle, le nombre d'élèves par classe régulière varie du simple au double sur l'ensemble du canton, allant de 13 élèves (ou moins dans de très rares cas) pour les classes les plus petites à 25 élèves pour les plus grandes (voir **C2.b**). Les trois quarts des classes ont toutefois un effectif compris entre 18 et 22 élèves. Il faut relever que les effectifs des classes dépendent de paramètres qui peuvent varier : taille des écoles, typologie des lieux et contrainte des locaux, répartition des élèves dans les différentes années de scolarité. En fonction des arrivées et départs après l'organisation des classes pour la rentrée scolaire, les effectifs des classes peuvent également varier tout au long de l'année ; la photographie au 31 décembre offre ainsi une vision seulement partielle de la réalité. La morphologie des classes s'est modifiée au cours des années récentes : les classes dont le nombre a le plus augmenté entre 2023 et 2024 sont celles de 20 et 21 élèves, qui deviennent ainsi la configuration la plus fréquente (36% des classes contre 31% en 2023), et dans une moindre mesure celles de 22 élèves. Les classes de 25 élèves représentent moins de 1% de l'ensemble des classes (15 classes au total sur l'ensemble du canton) (voir **C2.c**).

C2.b Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes, 2010, 2020 et 2024



N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

C2.c Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes et la prise en compte des élèves en intégration partielle, 2023 et 2024

	2023		2024		Variation 2023-2024 (en points de %)	
	Avec élèves en intégr. partielle	Hors élèves en intégr. partielle	Avec élèves en intégr. partielle	Hors élèves en intégr. partielle	Avec élèves en intégr. partielle	Hors élèves en intégr. partielle
Classes de 18 élèves ou moins	25%	28%	23%	25%	-2	-3
Classes de 19 à 20 élèves	31%	31%	30%	31%	-1	+0
Classes de 21 à 22 élèves	29%	29%	32%	32%	+3	+3
Classes de 23 à 24 élèves	14%	12%	13%	12%	-1	-1
Classes de 25 élèves et plus	2%	1%	2%	1%	+0	+0
Total	100%	100%	100%	100%		

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Plus de la moitié des classes concernées accueillent un seul élève en intégration partielle

Au 31 décembre 2024, 182 classes de l'enseignement régulier du primaire (soit 9% des 1'970 classes existantes) ont accueilli en intégration ponctuelle 368 élèves de l'enseignement spécialisé (voir fiche **B3. Élèves de l'enseignement spécialisé**), ce qui correspond à une moyenne de 2,0 élèves par classe concernée (voir **C2.d**). Plus de la moitié des classes régulières concernées accueillent un ou une élève en intégration partielle et 28% des classes en accueillent deux ou trois. Dans des cas plus rares, le nombre d'élèves en intégration partielle est de plus de cinq élèves dans une même classe (pouvant aller jusqu'à huit ou neuf élèves dans des cas relativement exceptionnels). Ce sont par exemple les élèves d'une classe intégrée (CLI) qui participent à la grille horaire d'une classe régulière pendant des périodes très spécifiques (gymnastique ou arts visuels principalement), avec généralement la présence de l'enseignant spécialisé. Il peut également s'agir d'élèves de classes intégrées mixtes (CLIM) dont la prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignantes et enseignants spécialisés, d'éducatrices et éducateurs et enfin d'enseignantes et enseignants réguliers (voir *Pour comprendre ces résultats*).

C2.d Nombre de classes selon la taille initiale du groupe classe de l'enseignement primaire régulier et le nombre d'élèves en intégration partielle, 2024

Taille initiale du groupe classe régulier	Nombre d'élèves supplémentaires en intégration partielle						Total	En %
	+1 élève	+2 élèves	+3 élèves	+4 élèves	+5 élèves	+6 élèves ou plus*		
18 élèves ou moins	64	17	11	11	1	8	112	62%
19 à 20 élèves	32	12	5	2	2	2	55	30%
21 à 22 élèves	9	4	2	0	0	0	15	8%
23 à 24 élèves	0	0	0	0	0	0	0	0%
25 élèves et plus	0	0	0	0	0	0	0	0%
Total	105	33	18	13	3	10	182	100%
En %	58%	18%	10%	7%	2%	5%	100%	

* De 6 à 9 élèves en intégration partielle.

Lecture : 64 classes de 18 élèves ou moins accueillent chacune 1 élève en intégration partielle.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Les classes du cycle 1 ont des effectifs très légèrement plus faibles que celles du cycle 2

Les recherches s'accordent sur le fait que pour avoir un effet, notamment pour les populations défavorisées, une réduction de la taille des classes doit concerner plutôt les premiers niveaux de la scolarité et qu'elle doit être relativement importante (voir *Pour en savoir plus*). À Genève, la taille des classes est très légèrement plus faible au cycle 1 (ou cycle élémentaire) avec 19,7 élèves en moyenne au 31 décembre 2024 contre 20,3 au cycle 2 (ou cycle moyen). L'écart entre le cycle 1 et le cycle 2 a peu évolué depuis le début des années 2010 (voir C2.e).

C2.e Nombre moyen d'élèves par classe de l'enseignement primaire régulier, selon le cycle (1 ou 2), 2000 à 2024

	2000	2010	2015	2020	2024
Cycle 1 (1P-4P)	20.3	19.7	19.6	19.7	19.7
Cycle 2 (5P-8P)	20.5	20.0	20.2	20.0	20.3
Multi-année de scolarité cycle 1 et cycle 2	20.3	20.4	19.8	20.4	20.7
Ensemble	20.4	19.9	19.9	19.9	20.0

N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

En moyenne, deux élèves de moins dans les classes du REP

Dans le cadre légal, afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire, les écoles du REP bénéficient de ressources supplémentaires (voir *Pour comprendre ces résultats*). En 2024, les classes du REP avaient ainsi environ deux élèves de moins par classe : 18,4 élèves contre 20,5 en moyenne hors du REP si l'on ne comptabilise pas les élèves en intégration partielle (voir C2.f). La catégorie « écoles proches du REP » (créée à la rentrée 2017 par la direction générale de l'enseignement obligatoire pour diminuer les effets de seuil) compte huit écoles en 2024. Ces écoles bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles hors du REP en accueillant en moyenne 19,3 élèves par classe.

C2.f Taille moyenne des classes de l'enseignement primaire régulier, selon le type d'école, 2023 et 2024

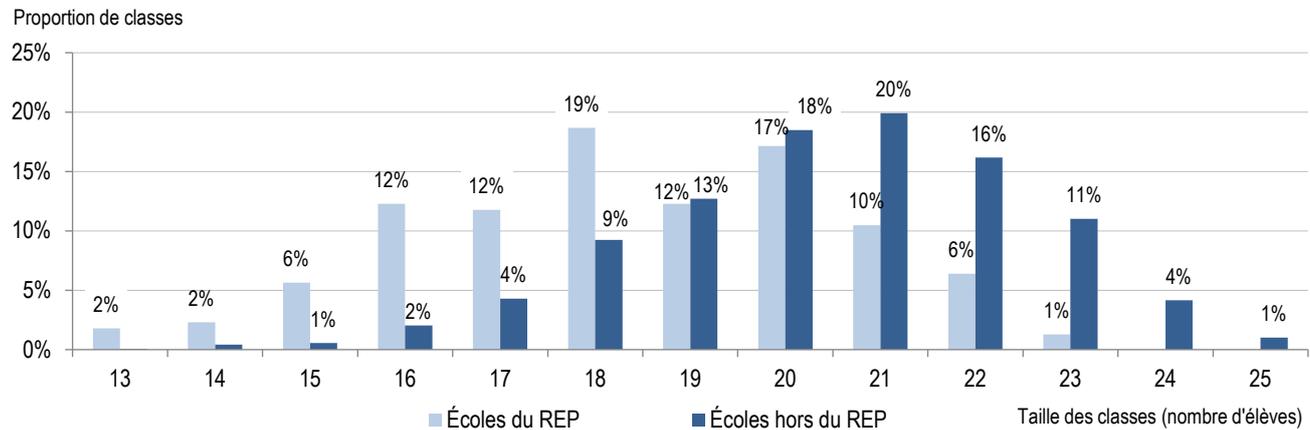
	REP			Proches du REP			Hors du REP		
	2023	2024	Variation 2023-2024	2023	2024	Variation 2023-2024	2023	2024	Variation 2023-2024
Nombre total d'élèves	6'639	7'298	+659	2'151	2'100	-51	30'477	30'382	-95
Nombre d'élèves hors intégration partielle	6'529	7'184	+655	2'097	2'065	-32	30'234	30'163	-71
Nombre de classes	361	391	+30	112	107	-5	1'481	1'472	-9
Nombre moyen d'élèves par classe	18.4	18.7	+0.3	19.2	19.6	+0.4	20.6	20.6	+0.1
Nombre moyen d'élèves hors intégr. partielle	18.1	18.4	+0.3	18.7	19.3	+0.6	20.4	20.5	+0.1

N.B. La forte augmentation du nombre d'élèves en REP tient principalement à l'entrée, dans le REP, de deux écoles qui étaient auparavant situées hors du REP.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Il faut par ailleurs souligner que les établissements du primaire bénéficient d'autonomie pour répartir leur enveloppe budgétaire. Quand le contexte le permet, certaines équipes d'écoles du REP peuvent ainsi choisir d'avoir des effectifs un peu plus élevés dans les classes, pour pouvoir consacrer une partie plus importante de leur enveloppe budgétaire en pourcentage de postes d'enseignantes et enseignants chargés du soutien pédagogique (ECSP). Les classes de 21 élèves ou plus représentent ainsi 18% des classes des écoles du REP. Par comparaison, ce type de classes concerne 34% des classes des écoles proches du REP et 52% des classes hors du REP (voir C2.g).

C2.g Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes et le type d'école, 2024



N.B. Hors élèves en intégration partielle. Les écoles proches du REP ne figurent pas dans ce graphique, mais les données sont disponibles dans le classeur Excel sur la page des [Repères et indicateurs statistiques \(RIS\)](#).

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Près de 40% des classes sont à double année de scolarité

En 2024, 37% de l'ensemble des classes de l'enseignement primaire régulier étaient organisées en double année de scolarité (voir **C2.h**). L'existence de telles classes peut relever de contraintes budgétaires ou organisationnelles (taille des écoles, typologie des lieux et contraintes en termes de locaux). Cependant, la forte augmentation de la part de ce type de classes (+8 points de pourcentage par rapport à ce qui était observé en 2020) est surtout liée à des choix pédagogiques encouragés par une volonté politique : la double année vise à favoriser l'autonomie ou la collaboration entre élèves d'âges différents.

Les classes à double année concernent plus souvent les élèves des premières années du primaire. La configuration la plus fréquente est ainsi la « 1P-2P » qui représente à elle seule près de la moitié des classes à double année (voir **C2.i**). Outre les réalités organisationnelles déjà citées, la réunion de la 1P-2P (correspondant à l'ancienne école enfantine non obligatoire jusqu'en 2010) tient surtout à un choix politique et pédagogique (préapprentissage de la lecture, dynamique de groupe, socialisation) pour « *mieux prendre en compte les différences interindividuelles des élèves et davantage tenir compte du rythme des élèves, tout en maintenant le niveau d'exigences* » (source : feuille de route 2023-28 du DIP).

À l'inverse, les configurations les moins fréquentes sont la « 4P-5P » (15 classes sur l'ensemble du canton) et la « 6P-7P » (28 classes). Il est probable que la « 4P-5P » se rencontre peu car relevant de deux cycles différents (1 et 2). De même, à la « 6P-7P » les équipes pédagogiques semblent privilégier plutôt la « 5P-6P » (94 classes) et la « 7P-8P » (102 classes) qui correspondent à deux demi-cycles. Les progressions d'apprentissage du plan d'études romand (PER) sont en effet découpées en demi-cycles (1P-2P, 3P-4P, 5P-6P, 7P-8P) afin de permettre aux élèves d'entrer de manière de plus en plus approfondie dans les disciplines, en cohérence avec les rythmes d'apprentissage.

Compte tenu de l'évolution de la structure des classes, les trois quarts des élèves de 1P ou de 2P sont en double année de scolarité en 2024 contre environ la moitié en 2023 et 30% à 40% en 2010 (voir **C2.j**).

Dans le reste de la scolarité primaire, l'organisation des classes est restée similaire avec environ 25% des élèves en classe à double année.

C2.h Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la modalité d'organisation, 2000-2024

	2000	2005	2010	2015	2020	2024
Classes à année unique de scolarité	68%	70%	72%	77%	71%	63%
Classes à double année de scolarité*	32%	30%	28%	23%	29%	37%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

* Y compris quelques classes comportant trois ou quatre années de scolarité.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12

C2.i Répartition des classes à plusieurs années de scolarité (AdS), selon l'association d'AdS, 2024

	Nombre de classes	en %	Nombre moyen d'élèves par classe
1P-2P	348	48%	19.4
2P-3P	34	5%	20.7
3P-4P	96	13%	20.2
4P-5P	15	2%	20.7
5P-6P	94	13%	20.4
6P-7P ⁽¹⁾	28	4%	21.2
7P-8P	102	14%	20.7
Classes à 3 AdS	8	1%	19.5
Total	725	100%	19.5

N.B. Hors élèves en intégration partielle. (1) Y compris une classe de 5P-7P.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

C2.j Part des élèves en classe à double année⁽¹⁾, selon l'année de scolarité (AdS), 2010, 2023 et 2024

AdS	2010	2023	2024
1P	31%	49%	74%
2P	42%	54%	75%
3P	32%	28%	27%
4P	28%	23%	23%
5P	22%	22%	22%
6P	23%	23%	26%
7P	27%	27%	26%
8P	16%	22%	23%

N.B. Hors élèves en intégration partielle. (1) ou plus.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12

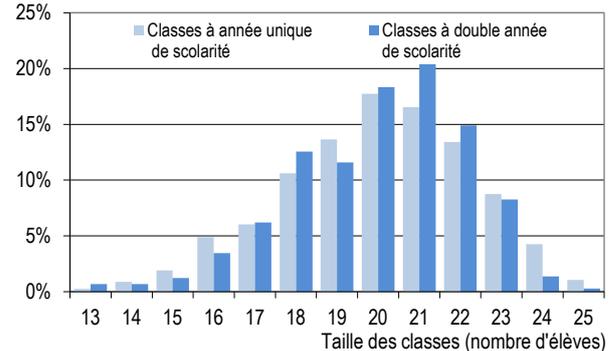
L'effectif le plus fréquent des classes à double année de scolarité est de 21 élèves. C'est le cas de plus de 20% d'entre elles, contre 16.5% des classes à année unique de scolarité.

Inversement, on trouve proportionnellement un peu moins de classes à double année de scolarité aux deux extrêmes en termes d'effectifs (faibles ou élevés).

Ainsi, 6% des classes à double année de scolarité ont 16 élèves ou moins (contre 8% des classes à année unique) et 2% de ces classes ont 24 élèves ou plus (contre 5% des classes à année unique) (voir **C2.k**).

C2.k Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes et la modalité d'organisation, 2024

Proportion de classes



N.B. Hors élèves en intégration partielle.

* Y compris quelques classes comportant trois années de scolarité.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Odile Le Roy-Zen Ruffinen
(éd. Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

- Lafontaine, D. (2019). « Limiter le nombre d'élèves par classe : une clé de la réussite scolaire ? » Site d'information *The Conversation*. <https://theconversation.com/limiter-le-nombre-deleves-par-classe-une-cle-de-la-reussite-scolaire-116931>
- Jarraud, F. (2018). « Faut-il réduire la taille des classes ? » Site d'information *Le café pédagogique*. <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/03/23032018Article636573870384331785.aspx>
- Duru-Bellat, M. (2012). Moins d'élèves, moins d'échecs ? *Sciences humaines*, n°235 (mars), 12.
- Piketty, T., Valdenaire, M. (2006). « L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français ». In *Les dossiers évaluations et statistiques*, n°173 (mars). <http://cache.media.education.gouv.fr/file/48/4/2484.pdf>
- OFS (2023) Taille des classes à l'école obligatoire selon le canton chiffres cantonaux taille des classes [Taille des classes – Données de l'indicateur - 1990-2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](https://www.sco.admin.ch/fr/ressources/taill-des-classes)

Pour comprendre ces résultats

Source des données

Les données proviennent de la base de données scolaires (nBDS) du canton de Genève. Elles reflètent l'état de la nBDS au 31 décembre de chaque année. Les classes et élèves de l'école climatique de Boveau (Corbeyrier - VD), rattachée au canton de Genève, ne sont pas inclus dans l'analyse.

Taille moyenne des classes

La taille moyenne des classes (ou nombre moyen d'élèves par classe) est calculée en rapportant les effectifs présents au 31 décembre au nombre de classes. Il faut relever que la composition des classes est susceptible de changer au cours de l'année et donc leur nombre d'élèves. Ceci est particulièrement vrai pour les classes d'accueil en raison de l'arrivée continue de migrantes et migrants tout au long de l'année.

Réseau d'enseignement prioritaire

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) a été mis en place dans le canton de Genève afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire. Jusqu'à la rentrée 2016, on distinguait deux catégories d'établissements (REP, hors du REP). Depuis la rentrée 2017, la catégorisation REP concerne les écoles et non plus les établissements. Par ailleurs, une troisième catégorie « écoles proches du REP » a été créée, pour diminuer les effets de seuils.

– **REP** : les écoles dont la population scolaire est composée d'au moins 55% d'élèves dont les parents sont de catégorie socioprofessionnelle modeste ou défavorisée (ouvriers, ouvrières et divers/sans indication) au 15 novembre de l'année scolaire précédente. Pour les écoles dont la proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé est comprise entre 51% et 54%, d'autres critères sont pris en compte pour déterminer l'entrée ou non en REP : au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication », plus de 55% d'élèves allophones, moyenne au cours des trois dernières années de la proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé.

– **Proches du REP** : les écoles dans lesquelles la proportion d'élèves ayant des parents de CSP modeste ou défavorisée est comprise entre 47% et 50%, et qui présentent au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication » ou plus de 55% d'élèves allophones.

– **Hors du REP** : les écoles qui ne répondent pas aux critères ci-dessus.

Une enveloppe budgétaire est octroyée aux établissements scolaires en fonction de différents paramètres (nombre d'élèves, nombre d'années de scolarité, statut REP de l'école, nombre de classes spécialisées, pondération par un coefficient social ajusté, etc.) pour tenir compte des spécificités locales de chaque école. Les écoles du REP bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles proches du REP ou hors du REP : en particulier, un meilleur taux d'encadrement (environ 2 élèves de moins par poste enseignant) induisant ainsi moins d'élèves par classe et une meilleure dotation en enseignantes et enseignants chargés de soutien pédagogique (ECSP). Les écoles proches du REP bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles hors du REP. Les écoles disposent toutefois d'autonomie pour répartir cette enveloppe notamment entre des postes de titulaires de classes et une dotation en ECSP. Certaines écoles peuvent ainsi choisir d'avoir des classes un peu plus chargées en contrepartie d'une dotation un peu plus importante en ECSP, ou au contraire d'ouvrir par exemple une classe supplémentaire et d'avoir une dotation moins importante en ECSP.

École fréquentée

Les enfants fréquentent en principe l'école de leur commune ou de leur quartier. Néanmoins, pour des motifs reconnus valables et si l'organisation des classes le permet, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) peut autoriser des enfants à fréquenter les classes d'une autre commune ou d'un autre quartier. Lorsque les élèves d'une commune ou d'un quartier sont en nombre insuffisant ou au contraire en trop grand nombre pour l'organisation rationnelle de l'enseignement, le DIP peut pour sa part les inscrire dans une autre école.

Art. 24 Lieu de scolarisation - Règlement de l'enseignement primaire C 1 10.21 du 7 juillet 1993

¹ Sous réserve des alinéas 2 à 7, les élèves sont scolarisés dans l'école correspondant au secteur de recrutement, défini par la direction générale de l'enseignement obligatoire, du lieu de domicile ou, à défaut, du lieu de résidence des parents.

² Les élèves dont les parents ne partagent pas le même lieu de domicile ou de résidence sont scolarisés à leur lieu de domicile ou de résidence principal.

³ Si les élèves d'un secteur de recrutement sont en nombre insuffisant ou sont trop nombreux pour l'organisation rationnelle de l'enseignement, la direction générale de l'enseignement obligatoire peut les affecter dans une autre école. Cette décision n'est pas sujette à recours.

⁴ La direction de l'établissement peut placer un élève dans une autre classe, en cours d'année ou pour l'année scolaire suivante, après avoir entendu les parents concernés, lorsque le bon déroulement de la scolarité de l'élève et/ou le bon fonctionnement de la classe le commande.

⁵ La direction de l'établissement peut placer un élève dans une autre école ou dans un autre établissement, en cours d'année ou pour l'année scolaire suivante, après avoir entendu les parents concernés, lorsque le bon déroulement de la scolarité de l'élève et/ou le bon fonctionnement de l'école ou de l'établissement le commande.

⁶ Pour les élèves qui fréquentent un dispositif spécifique, tel que les classes et institutions de l'enseignement spécialisé, notamment, des exceptions au lieu de scolarisation peuvent être prévues par la direction générale de l'enseignement obligatoire. Cette décision n'est pas sujette à recours.

⁷ Enfin, la direction de l'établissement peut, à titre exceptionnel, accorder des dérogations, notamment en cas de changement de domicile, de manière à permettre à l'élève de terminer l'année scolaire dans la classe où il l'a commencée.

Effectifs des classes

Art. 25 Effectifs des classes - Règlement de l'enseignement primaire C 1 10.21 du 7 juillet 1993

¹ Les effectifs des classes de l'enseignement primaire doivent tenir compte des spécificités locales de chaque école et en particulier des écoles en réseau d'enseignement prioritaire, des catégories socioprofessionnelles des parents, des dispositifs inclusifs, des différences entre cycle élémentaire et cycle moyen, des bâtiments, des projets locaux et des ressources attribuées par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

² Les effectifs moyens des élèves par classe sur le plan cantonal s'élèvent à 20 élèves. En outre, ces effectifs ne doivent en principe pas excéder 24 élèves par classe.

Classe d'accueil à 50%

La classe d'accueil permet à la population primo-arrivante, dès la 4P, de suivre notamment des cours de français dans une classe à faible effectif, en principe pendant 12 mois à partir de l'arrivée. Durant l'autre mi-temps, ils ou elles vont dans une classe régulière dans l'année de scolarité correspondant à leur âge. Les élèves devant entrer en classe de 1P ou 2P (âge de 4 à 6 ans) vont directement à plein temps en classe régulière. À leur arrivée, les élèves de 3P vont en principe en classe régulière. Le directeur d'établissement peut éventuellement inscrire l'élève plus tard en classe d'accueil si la situation le justifie.

Classe d'accueil à plein temps

La classe d'accueil à plein temps s'adresse dès la 4P à la population primo-arrivante, qui a été très peu, voire pas du tout scolarisée, avec un parcours de vie complexe (exposition à la violence, migration longue et ardue, cellule familiale impactée) et souffrant de déficits langagiers, psychosociaux, psychomoteurs ou scolaires. Les élèves intégrant ces classes d'accueil à 100% peuvent y rester jusqu'à 12 mois. Le but est qu'ils ou elles puissent intégrer au plus vite une classe d'accueil à 50%. À noter que ces élèves peuvent également bénéficier parfois d'un accueil, pendant une ou deux périodes de la semaine, en immersion, dans une classe régulière (principalement pour de la gymnastique).

Élèves en intégration partielle

Des élèves de l'enseignement spécialisé ont une intégration partielle dans l'enseignement primaire régulier. Ne figurent parmi les élèves en intégration partielle que celles et ceux qui ont une scolarité de rang 1 dans l'enseignement spécialisé et une scolarité de rang 2 dans l'enseignement primaire régulier. Il est à noter que l'enregistrement des élèves en intégration partielle dans la nBDS s'est amélioré ces dernières années.

Classes intégrées mixtes (CLIM)

Les CLIM (classes intégrées mixtes), qui font partie des structures et dispositifs inclusifs, accueillent les élèves à besoins éducatifs particuliers : 22 à 24 élèves en 2024, âgés de 5 à 13 ans, dans les établissements des Pâquis et de la Roseraie. La prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants spécialisés, d'éducateurs et d'enseignants réguliers. Le travail s'articule autour de trois temps d'enseignement distincts : (i) un temps d'enseignement assuré dans une classe régulière, avec l'appui d'un enseignant spécialisé (co-enseignement) ou d'un éducateur (accompagnement éducatif) ; (ii) un temps d'enseignement assuré dans la même classe régulière, sans mesure particulière ; (iii) un temps d'enseignement assuré en petit groupe par un enseignant spécialisé dans une salle de classe destinée à cet effet.

Classes intégrées (CLI)

Les classes intégrées accueillent essentiellement des élèves avec des difficultés d'apprentissage et de régulation émotionnelle. Des équipes de professionnels de l'enseignement spécialisé sont responsables de l'encadrement pédagogique et éducatif des élèves de ces classes. Des enseignants du régulier interviennent également en CLI, et certains élèves de CLI effectuent des intégrations individuelles en classe régulière.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>